

Thermador Groupe



THERMADOR GROUPE

Société anonyme au capital de 36 803 396 €

Siège social :
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)
Parc d'Activités de Chesnes
60 rue de Luzais
339 159 402 R.C.S. Vienne

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2023

I.- Etat de situation financière au 30 juin 2023
(En milliers d'euros)

Actif	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<u>Actif non courant :</u>			
Ecart d'acquisition	78 998	56 317	78 998
Immobilisations incorporelles	21 357	8 767	22 460
Immobilisations corporelles :	84 279	78 995	81 410
Terrains	11 276	10 870	11 275
Constructions	52 020	45 710	51 149
Autres immobilisations corporelles	9 862	8 936	8 882
Immobilisations corporelles en cours	2 452	7 572	3 567
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	8 669	5 907	6 537
Immobilisations financières	560	410	428
Impôts différés actif	1 340	1 324	1 238
Total actif non courant	186 534	145 813	184 534
<u>Actif courant :</u>			
Stock marchandises	192 100	184 314	190 362
Clients et comptes rattachés	126 421	118 108	100 806
Impôt-Société	347	565	1 425
Impôt différé actif	428	564	493
Autres créances	14 638	15 531	13 509
Instruments Financiers		590	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 296	3 546	16 031
Total actif courant	349 230	323 218	322 626
Total de l'actif	535 764	469 031	507 160

Passif	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Capitaux propres :			
Capital émis et réserves	114 936	101 403	101 403
Réserves consolidées	185 587	159 234	158 527
Résultat de l'exercice - Part du groupe	34 516	30 825	58 899
Intérêts minoritaires	-	161	
Total capitaux propres	335 039	291 623	318 829
Passif non courant :			
Emprunts et dettes financières à long terme	32 965	9 814	35 319
Obligations locatives à plus d'un an	6 962	4 615	5 089
Impôt différé passif	6 184	3 439	6 432
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	3 600	4 134	3 463
Total passif non courant	49 711	22 002	50 303
Passif courant :			
Provisions courantes	579	602	624
Obligations locatives à moins d'un an	1 720	1 272	1 439
Emprunts à court terme	3 367	18 749	2 723
Partie courante des emprunts et dettes financières à court terme	7 575	9 388	8 521
Fournisseurs et comptes rattachés	82 421	78 718	71 455
Fournisseurs immobilisations	6 303	2 296	6 600
Impôt-société exigible	1 740	2 116	3 450
Dettes fiscales et sociales	26 661	24 882	19 138
Autres dettes	20 648	17 383	24 078
Total passif courant	151 014	155 406	138 028
Total du passif	535 764	469 031	507 160

II.- Etat du résultat global consolidé au 30 juin 2023 (En milliers d'euros)

Compte de résultat consolidé	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Exercice 2022
Chiffre d'affaires Net	323 665	287 553	553 859
Autres produits de l'activité	400	402	1 323
Achats consommés	-210 830	-187 669	- 361 014
Charges de personnel	-32 736	-29 721	- 58 084
Charges externes	-24 730	-22 174	- 42 548
Impôts et taxes	-2 741	-2 768	- 4 392
Dotations aux amortissements	-4 192	-2 991	- 6 640
Dotations aux amortissements - impacts IFRS 16	-963	-755	- 1 519
Dotation nette de reprises aux provisions	-372	-363	-995
Autres Produits, autres charges d'exploitation	-319	-203	-398
Résultat opérationnel	47 182	41 311	79 592
Variation de la juste valeur des instruments financiers			
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	39	35
Coût de l'endettement financier brut	-590	-153	-526
Charges financières - impacts IFRS 16	-64	-38	-55
Charge d'impôt	-12 015	-10 343	- 20 147
Résultat net	34 516	30 816	58 899
Résultat net – Part du groupe	34 516	30 825	58 899
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	0	-9	-
Résultat net par action en euros*	3,75	3,35	6,40
Résultat net par action en euros après dilution en euros**	3,56	3,18	6,07

* Le résultat par action est calculé sur 9 197 849 actions soit 9 200 849 auxquelles nous avons déduit les 3 000 actions en propres auto-détenues au 30 juin 2023, 30 juin 2022 et 31 décembre 2022.

**Le résultat par action après dilution est calculé sur 9 697 849 actions soit les actions existantes auxquelles nous avons retranché les 3 000 actions en propres auto-détenues plus les 500 000 actions correspondant au capital autorisé non émis de 2 000 000 €.

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Exercice 2022
Résultat net	34 516	30 816	58 899
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariel sur la provision retraite			860
Opérations sur actions propres			
Juste valeur des instruments financiers	761	495	- 1 127
Total du résultat global	35 277	31 311	58 632
Total du résultat global - Part du groupe	35 277	31 320	58 632
Total du résultat global revenant aux intérêts minoritaires	0	-9	0

III.- Etat de flux de trésorerie au 30 juin 2023 (en millier d'euros)

Etat des flux de trésorerie	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net consolidé	34 516	30 816	58 899
Plus ou moins gains latents liés aux variations de juste valeur			
Paiement fondé sur des actions - Impact IFRS 2	63	68	137
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et provisions (non courant)	4 334	3 195	7 331
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements - impacts IFRS 16	913	755	1 519
Plus charges financières - impacts IFRS 16	64	38	56
Plus ou moins-values de cession	70	-38	-103
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	39 960	34 834	67 839
Charge d'impôt	12 015	10 343	20 147
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	51 975	45 177	87 986
Impôt versé	- 12 495	- 10 764	- 20 631
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt versé	39 480	34 413	67 355
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 13 090	- 43 149	- 42 183
Flux net de trésorerie générés par l'activité (cash-flow)	26 390	- 8 736	25 172
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de variation de périmètre	-	-	- 27 881
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 112	-5 289	- 11 037
Remboursement des immobilisations financières	14		65
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	18	44	213
Dû aux fournisseurs d'immobilisations (variation)	-297	-355	3 949
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 4 377	- 5 600	- 34 691
Cash-flow libre	22 013	- 14 336	- 9 519
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 19 131	- 18 396	- 18 396
Souscriptions d'emprunts			31 000
Augmentation de capital			
Flux de financement IFRS 16	-953	-812	- 1 585
Remboursements d'emprunts	- 3 308	- 6 648	- 13 181
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	- 23 392	- 25 856	- 2 162
Variation de trésorerie nette	- 1 379	- 40 192	- 11 681
Trésorerie d'ouverture	13 308	24 989	24 989
Dont trésorerie positive	16 031	27 379	27 379
Dont trésorerie négative	- 2 723	- 2 390	- 2 390
Trésorerie de clôture	11 929	- 15 203	13 308
Dont trésorerie positive	15 296	3 546	16 031
Dont trésorerie négative	- 3 367	- 18 749	- 2 723

IV.- Etat des variations des capitaux propres au 30 juin 2023 (en millier d'euros)

Etat des variations des capitaux	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2022	36 803	64 600	-220	218 144	-498	318 829		318 829
Distribution *				-19 131		-19 131		-19 131
Affectation du résultat en réserves		13 533		-13 533				
Juste valeur des instruments financiers					761	761		761
Ecart de change				1		1		1
Paiement fondé sur des actions				63		63		63
Impact IFRS 2								
Autres variations								
Résultat du premier semestre				34 516		34 516		34 516
Situation au 30/06/2023	36 803	78 133	-220	220 060	263	335 039		335 039

* Dividende 2022 : 2,08 € sur 9 197 849 actions, les actions en propres auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende (soit 3000 actions) n'ont pas donné lieu à versement de dividendes.

V.- Annexe aux états financiers consolidés semestriels résumés (En milliers d'euros.)

Les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2023.

1) Principaux évènements de la période :

Contexte inflationniste

L'inflation atteint 2,8% en moyenne en France et 4 % en Europe au titre du premier semestre 2023. Ce phénomène inflationniste a plusieurs effets sur notre activité.

Les prix à l'achat de nos produits ont continué d'augmenter à l'exception des produits contenant du polyéthylène, le PVC et l'acier inoxydable. Notre capacité à répercuter ces augmentations à nos clients continue d'être déterminante. Les prix à la vente de nos produits ont suivi en partie cette tendance se traduisant par une hausse moyenne de 8,2 % au 30 juin 2023.

Une attention particulière est portée sur l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble de nos salariés avec une révision régulière des salaires.

Incidence de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact direct significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Tension sur les coûts de l'énergie

Les coûts du gaz et de l'électricité ont augmenté de 0,6 M€ au titre du premier semestre 2023. Cette augmentation est la conséquence directe des prix négociés dans le cadre des deux contrats signés avec EDF fin 2022. Nos coûts du gaz et de l'électricité sont multipliés respectivement par 3,5 et 4,5 selon les termes des contrats signés. Nous avons déployé dès l'hiver 2022 un plan de sobriété afin de réduire les consommations de gaz et d'électricité. Deux de nos sites sont maintenant équipés de panneaux photovoltaïques.

Projet de prise de participation minoritaire dans le capital de la société Femat Solutions

La société Thermador Groupe est entrée en négociation avec les actionnaires du Groupe Femat dont le siège social est situé 14 chemin des Hirondelles à Dardilly (69570) pour l'acquisition d'une part minoritaire du capital de la société Femat Solutions, filiale à 100% de la société Femat (distributeur spécialiste des matériaux et des solutions pour le bâtiment performant). A l'occasion de cette opération, Garibaldi Participations, qui accompagne le groupe Femat depuis 2021, étudie l'opportunité de renforcer son empreinte capitalistique en parallèle des partenaires bancaires du groupe Femat qui travaillent sur la mise en place de financements visant à renforcer le fonds de roulement de l'entreprise.

Femat Solutions fournit aux professionnels des prestations de services, et tout particulièrement la valorisation de certificats d'économie d'énergie (CEE) et l'organisation de solutions de financement des aides de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (dispositif MaPrimeRénov').

Plus concrètement, elle s'assure de l'accompagnement des professionnels à chaque étape de leurs dossiers, de la validité technique des projets, de la garantie de paiement des aides et de la gestion des éléments administratifs et financiers auprès de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat qui promeut et finance une part très importante de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments).

Par ailleurs, Femat Solutions accompagne et conseille ses clients maîtres d'ouvrage publics comme privés, maîtres d'œuvre et corps d'état, sur des projets de rénovation énergétique ou de construction performante (dans les domaines résidentiels, collectifs ou tertiaires).

Elle emploie 4 personnes et a réalisé lors de son dernier exercice un chiffre d'affaires de 1,19 M€.

Cette opération permettrait aux sociétés du groupe Thermador impliquées dans la rénovation énergétique des bâtiments de bénéficier de l'expertise et du réseau de Femat Solutions pour anticiper les exigences réglementaires, promouvoir leurs solutions techniques y compris pour des projets d'envergure, cibler la formation auprès des entreprises pérennes et enfin s'assurer de la bonne installation de leurs matériels et donc leur bonne réputation.

Pour rappel, les ventes d'accessoires pour l'installation des pompes à chaleur et de chauffe-eau solaires ont significativement contribué à la croissance de Thermador en 2021 et 2022.

2) Référentiel comptable :

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Thermador Groupe sont préparés en appliquant les normes internationales d'information financière (IAS/IFRS conformes aux IFRS de l'IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers du 31 décembre 2022 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après.

Les nouvelles normes applicables depuis le 1er janvier 2023 :

Les Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2023 sont :

- IFRS 17 et amendements liés concernant les contrats d'assurance,
- IFRS 17 et IFRS 9 : première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9, informations comparatives,
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives,
- Amendements à IAS 8 : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS 12 : impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique,
- Amendement à IAS 12 : Réforme fiscale internationale, modèle de règles du Pilier 2.

Le groupe a opté pour l'application anticipée de ces amendements comme indiqué dans les états financiers consolidés au 30 juin 2023. Ils n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les principes comptables retenus ci-dessous ont continué d'être appliqués pour les états financiers du 30 juin 2023 :

L'interprétation **IFRIC 23** « incertitude relative aux traitements fiscaux » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019. Au 30 juin 2023, l'application de cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes, ainsi que sur la présentation des états financiers.

Traitement comptable des **coûts de configuration ou personnalisation de logiciel en mode SaaS** : dans sa décision de mars 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a clarifié le traitement comptable des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé en mode SaaS («Software as a Service»). Compte tenu de la complexité des analyses à mener et un seul logiciel étant concerné, cette décision n'a pas été appliquée dans les états financiers consolidés au 30 juin 2023. L'impact d'un retraitement est considéré non significatif.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2023 et non anticipés par le Groupe

- Amendements IAS 1 - Présentation des états financiers : classification des passifs en courant et non courant.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes et amendements sont en cours.

3) Périmètre et mode de consolidation

Évolution du périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les filiales dont Thermador Groupe détient directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote au 30 juin 2023.

Au 31 octobre 2022 la société Thermador Groupe a acquis 100% des titres de la société DPI.

Sur octobre et décembre 2022, Thermador Groupe a racheté les actions des actionnaires minoritaires de la société Dipra pour obtenir 100% des actions. Le 31 décembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, la société Ets Édouard Rousseau a absorbé la société Dipra. La dénomination sociale de l'entité fusionnée est Odra.

Périmètre au 30 juin 2023 :

Nom	Lieu	% Détenu et intérêt	Mode de consolidation
Aello	France	100,0000%	Intégration globale
Axelair	France	99,9970%	Intégration globale
Distrilabo	France	100,0000%	Intégration globale
Domac	France	100,0000%	Intégration globale
DPI	Monaco	100,0000%	Intégration globale
FGinox	France	100,0000%	Intégration globale
Isocel	France	100,0000%	Intégration globale
Jetly	France	100,0000%	Intégration globale
Mecafer	France	100,0000%	Intégration globale
Odra	France	100,0000%	Intégration globale
Opaline	France	100,0000%	Intégration globale
PB Tub	France	100,0000%	Intégration globale
Rousseau SA	Espagne	100,0000%	Intégration globale
Sectoriel	France	100,0000%	Intégration globale
Sferaco	France	100,0000%	Intégration globale
Sodeco Valves	Belgique	100,0000%	Intégration globale
Syveco	France	100,0000%	Intégration globale
Thely	France	100,0000%	Intégration globale
Thermacome	France	100,0000%	Intégration globale
Thermador	France	100,0000%	Intégration globale

4) Notes sur le bilan

Note 1 - Ecart d'acquisition affectés

Les écarts d'acquisition apparus lors de l'achat des titres Thely par Thermador Groupe en 1987 et 1990 ont été affectés aux postes Terrains et Constructions ; cette correction n'a pas été étendue aux intérêts minoritaires. Ces écarts ont fait, par le compte de résultat, l'objet de dépréciations par voie d'amortissements conformément aux règles applicables aux biens concernés. Ainsi les écarts affectés aux terrains n'ont pas été amortis et ceux affectés aux constructions ont été amortis selon la durée de vie résiduelle prévisionnelle des constructions.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'entreprise doit allouer ses actifs à chacune des UGT indépendantes dans leurs opérations. Chez Thermador Groupe, chaque filiale opérationnelle représente une UGT à l'exception de Mecafer et Domac, les tests de dépréciation et l'affectation des écarts d'acquisition se fait historiquement sur la base des filiales.

Nature d'actif	En milliers d'euros	Thely	Sodeco	Odrea	Distrilabo	Thermacome	DPI
Terrains	Valeur brute	39		952			
	Valeur nette	39		952			
Construction	Valeur brute	468	300	2 584			
	Amortissement	-468	-88	-534			
	Valeur nette	0	212	2 050	0	0	0
Marque	Valeur brute			1 200	550	1 600	
	Valeur nette			1 200	550	1 600	
Relation clients	Valeur brute			2 500	1 350	1 000	13 900
	Amortissement			-1 125	-473	-317	-927
	Valeur nette			1 375	877	683	12 973
TOTAL		39	212	5 577	1 427	2 283	12 973

Note 2 – Goodwill

Lors de l'entrée dans le périmètre de nouvelles sociétés, en application de la norme IFRS 3 révisée, un goodwill est enregistré. Ce goodwill représente les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Il a été alloué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) représentés par chaque société acquise. Le prix d'acquisition des entreprises acquises correspond à la juste valeur à la date d'acquisition des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle des acquises, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Le bilan comporte un poste « Goodwill » pour 78 998 K€ et se décompose comme suit :

	Actif net comptable acquis avant harmonisation comptable	Retraitements	Actif net acquis	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition
Pbtub, Isocel, Dipra, Thermador, Jetly, Sferaco, Syveco				6 635	6 635
Mecafer	8 940	-298	8 642	24 300	15 658
Nuair	741		741	2 700	1 959
Sodeco Valves	5 922	170	6 092	10 000	3 908
FgInox	6 930	21	6 951	22 881	15 930
Groupe Valfit	2 653	-13	2 640	7 600	4 960
Vortice France				850	850
Sanidom/Rousseau	15 184	5 388	20 572	22 000	1 428
Cession de fonds de commerce de Sodeco Sedin				-31	31
Distrilabo	1 293	1 419	2 712	5 200	2 488
Thermacome	2 402	1 947	4 349	7 000	2 651
Fonds de commerce chez Thermacome				380	380
DPI	4 213	10 425	14 638	36 160*	21 522
Fonds de commerce chez DPI				659	659
Total au 30 juin 2023	48 278	19 059	67 337	146 335	78 998

* dont un complément de prix de 5,16 M€ pouvant être versé au début de l'année 2024 si le résultat opérationnel moyen atteignait 3,859 M€ pour les années 2022 et 2023

Tests de dépréciation du goodwill / test de valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Des tests de dépréciation (IAS 36) sont mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté. Ces unités génératrices de trésorerie ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité définis selon IFRS 8. Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie retenues par le groupe sont constituées des entités juridiques Jetly, Sferaco, Thermador, Odra, Isocel, Pbtub, Sectoriel, Syveco, Axelair, Mecafer/Domac, Aello, Sodeco Valves, FGInox, Distrilabo, Thermacome, DPI et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline, et Thermador Groupe. Les résultats des tests de dépréciation sur ces goodwills sur la base des hypothèses du tableau ci-dessous justifient l'absence de pertes de valeur.

Au 30 juin 2023 nous avons fait une revue des indices de pertes de valeur et n'avons pas relevé d'indices conduisant à la réalisation de tests de dépréciation, à l'exception de l'UGT FGInox. La mise à jour des hypothèses au 30 juin 2023 sur cette UGT a justifié l'absence de perte de valeur.

Note 3 - Impôts différés (en milliers d'euros)

Les impôts différés ont été calculés sur tous les postes de bilan et du compte de résultat. Il n'existe pas d'impôts différés non activés.

Résultat net avant impôts	46 531
Taux d'impôt sur les activités ordinaires (1)	25,00%
Charge d'impôt théorique	11 633
Contribution sociale	246
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales (2)	211
Crédits d'impôt	-71
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	-4
Charge d'impôt	12 015
Taux d'impôt effectif	25,82%

Taux de l'impôt-société au 30 juin 2023 :

Sur les activités ordinaires (1)	25,00%
Contribution sociale	0,53%
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales (2)	0,45%
Crédits d'impôt	-0,15%
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	-0,01%
Taux de l'impôt-société sur le résultat des activités ordinaires	25,82%

- (1) *Le bénéfice est taxé en 2023 au taux de 25% en France, en Belgique et en Espagne.*
- (2) *La loi de finances en France a fixé à 5% le pourcentage des frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales ; cela représente une charge d'impôt-société sur les dividendes de 210 K€ qui seront versés en 2024 à Thermador Groupe.*

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques. Au 30 juin 2023, les impôts différés actif et passif ont été répartis entre les impôts différés courants et non courants comme suit :

Impôt différé actif non courant	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour engagement de fin de carrière	624	737	596
Déficit Axelair et Sodeco	740	621	672
Survaleur terrain et construction	-49	-53	-51
Fonds de commerce *	33	33	33
Plus-value sur bâtiment	-52	-59	-56
Amortissement bâtiment	35	35	35
IFRS 16	9	10	9
Total	1 340	1 324	1 238

Impôt différé actif courant	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Déficit Odrea (anciennement Dipra)	0	155	
Décalage temporaire	428	409	493
Total	428	564	493

Impôt différé passif non courant	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Fonds de commerce	1 429	1 429	1 429
Survaleur terrain et construction	730	759	7
Provision pour engagement de fin de carrière	-275	-295	- 269
IFRS 16	-5	-3	
Plus-value sur bâtiment			736
Marque et relations clients	4 346	1 571	4 580
Décalage temporaire	-40	-22	- 51
Total	6 185	3 439	6 432

Impôt différé passif courant	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Impôts sur les distributions des filiales	210	205	421
Juste valeur sur instruments financiers	-139	147	-393
Survaleur terrain et construction	4	33	3
Plus-value sur bâtiment	37	8	37
Marque et relations clients	469	121	469
Décalage temporaire	-24	-21	-39
Total	557	493	498

Note 4 - Immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)

Règles et principes comptables :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des terrains et constructions auxquels ont été affectés les écarts d'évaluation.

Les immobilisations incorporelles concernent principalement depuis 2018 les marques acquises (pour 3 350 K€), les relations clients acquises (18 750 K€) et des logiciels.

Variation des valeurs brutes :

Immobilisations	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de la période
Ecarts d'acquisition	78 998			78 998
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 481	254	135	29 600
Total immobilisations incorporelles	108 479	254	135	108 598
Terrains	11 275	1		11 276
Constructions sur sol propre	89 554	2494		92 048
Installations techniques, matériel et outillage	12 966	411	58	13 319
Installations générales, agencements, aménagements	9 867	1 072	246	10 693
Matériels de transports	309	12	11	310
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 848	837	159	6 526
Autres immobilisations corporelles en cours	3 567	-1 115		2 452
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	9 419	3 794	1 076	12 137
Total immobilisations corporelles	142 805	7 506	1 550	148 761
Autres immobilisations financières	428	146	14	560
Total immobilisations financières	428	146	14	560
Total général	251 712	7 906	1 699	257 919

Immobilier :

En 2022 sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), nous avons finalisé les travaux débutés en 2019 pour rénover entièrement le bâtiment occupé initialement par la filiale Dipra. Cette réhabilitation a permis de doter nos trois filiales Odra, Aello et Axelair d'un ensemble logistique et d'espaces bureaux. La SCI Thely a également fait construire à partir d'un bâtiment existant un entrepôt pour la filiale FGInox. Les travaux de réhabilitation du futur siège de Thermador Groupe ont commencé en 2022.

En juillet 2022, le patrimoine s'est agrandi avec l'acquisition par la SCI Thely d'un bâtiment de 2 927 m² sur une parcelle de 6 889 m², toujours sur Saint-Quentin-Fallavier, pour un montant de 1,5 M€.

En mars 2023, nous avons finalisé les travaux débutés en 2022 pour rénover un bâtiment tertiaire afin de doter Thermador Groupe de son nouveau siège social. La filiale Opaline sera également logée dans ses bureaux à partir de juillet 2023. L'entrepôt est encore en cours de réhabilitation et sera utilisé par notre filiale PButb à terme pour ses besoins de stockage.

En 2023, des travaux complémentaires ont été réalisés principalement sur deux sites pour permettre une amélioration des équipements mis à disposition. Sodeco a investi dans des panneaux photovoltaïques.

Le domaine immobilier comprend 310 002 m² de terrain et 123 114 m² de bâtiments (entrepôts et bureaux). La valeur du parc immobilier a été évaluée, en 2021 et 2022 pour les bâtiments localisés à Saint-Quentin-Fallavier, en avril 2017 pour le bâtiment de notre filiale Domac, en août 2018 pour le bâtiment de notre filiale Sodeco Valves et en 2021 pour le bâtiment de notre filiale les Établissements Édouard Rousseau à environ 86,3 millions d'euros (évaluation d'Expertise Galtier, chemin Moulin Carron - 69 Écully et CBRE à Bruxelles), cette évaluation comprend les terrains bâtis et non bâtis. Les durées d'amortissements ont été revues et conservées à l'identique.

Nos actifs immobiliers sont construits en fonction des risques liés à leur localisation géographique (risques sismiques et autres risques naturels). Aucun de nos actifs immobiliers ne présente de risques majeurs nécessitant une révision des durées d'amortissement.

IFRS 16

La norme IFRS 16 « contrats de location » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Nous avons opté pour la méthode rétrospective simplifiée.

L'application de la norme IFRS 16 concerne la présentation et la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs :

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût (soit la somme des loyers actualisés sur la durée du contrat) et comprend le montant initial de la dette. Pour les contrats de location avec une date de prise d'effet antérieure au 1er janvier 2019, la date de prise d'effet a été fixée au 1er janvier 2019.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location pour la composante loyer).

Évaluation de la dette de loyer :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables),
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu de l'exercice d'une option d'achat.

L'évaluation de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période,
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location,
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option,
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Typologie des contrats de location capitalisés :

Contrats de location « Biens immobiliers » :

Le groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les bâtiments loués par les filiales Mecafer, FGinox, Odra, Rousseau SA, Distrilabo, Thermacome et DPI. En 2023, la SCI Thely a pris en location deux cellules logistiques supplémentaires pour répondre aux besoins de stockage des filiales opérationnelles du groupe Thermador. Ces cellules logistiques viennent s'ajouter à celles déjà prises en location en 2021 et 2022.

Dans tous les cas, il s'agit de baux commerciaux de type 3-6-9 sans option de renouvellement au terme du bail. La durée retenue pour les calculs est de 9 ans.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat. Nous avons retenu un taux unique au niveau du groupe, les investissements immobiliers étant toujours portés par la société civile immobilière SCI Thely détenue à 100 % par Thermador Groupe. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée avec une garantie et dans un environnement économique similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux est obtenu par l'addition du taux « emprunt phare à 10 ans » et du spread propre à Thermador Groupe (écart de taux entre le taux d'emprunt marginal de Thermador Groupe et le taux « emprunt phare à 10 ans »).

Contrats de location « Autres actifs » :

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à des contrats de location de photocopieurs. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, la grande majorité des contrats ne comprenant pas d'options de renouvellement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat (cf. paragraphe « Biens immobiliers » pour la détermination du taux d'endettement marginal). Ce taux d'actualisation est différent du taux d'actualisation utilisé pour les contrats de location « Biens immobiliers ».

Typologie des contrats de location non capitalisés :

Le groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

- Contrats de location de courte durée inférieure ou égale à douze mois.
- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur : ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 dollars US.

Note 5 – Amortissements (en milliers d’euros)

Règles et principes comptables :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

Marques	Non amorties
Relation clients	10 ans
Logiciels	3, 4, 5 ans
Gros-œuvre	40 ans
Bardage-charpente	25 ans
Toiture	20 ans
Electricité	20 ans
Chauffage-Plomberie	15 ans
Cloison peinture	10 ans
Agencements, aménagements des constructions	3, 4, 5, 7 et 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2, 3, 4, 5 et 10 ans
Matériel de bureau informatique	2, 3, 4, 5, 6 et 10 ans
Mobilier	2, 3, 5, 8 et 10 ans

Variation des amortissements (en milliers d’euros) :

Amortissements	Montant des amortissements au début de la période	Augmentations de la période	Diminutions amortissements des éléments sortis de l’actif	Montant des amortissements à la fin de la période
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 021	1 356	134	8 243
Total immobilisations incorporelles	7 021	1 356	134	8 243
Terrains				
Constructions sur sol propre	38 405	1 647	24	40 028
Installations techniques, matériel et outillage	10 321	479	64	10 736
Installations générales, agencements, aménagements	5 096	440	419	5 117
Matériels de transports	263	9	-	272
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 428	313	-120	4 861
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	2 882	914	328	3 468
Total immobilisations corporelles	61 395	3 802	715	64 482
Total général	68 416	5 158	849	72 725

Note 6 – Stocks (en milliers d’euros)

Règles et principes comptables :

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d’achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable définie ci-avant. La valeur d’inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation, basée sur les quantités en stock et les ventes passées, les probabilités d’écoulement, et le cas échéant, le cours de réalisation en vigueur chez les ferrailleurs. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation.

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
Valeur brute du stock	194 840			197 210
Dépréciation du stock	4 478	997	365	5 110
Valeur nette du stock	190 362			192 100

Note 7 – Créances et autres créances (en milliers d’euros)

Créances	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Clients	126 069	117 696	100 524
<i>Dont produits à recevoir</i>	<i>305</i>	<i>125</i>	<i>542</i>
Clients douteux	352	412	282
Impôt-Société	347	565	1 425
Impôt différé actif	428	564	493
Autres créances			
TVA	6 395	6 325	6 151
Autres tiers	5 908	7 213	6 314
<i>Dont produits à recevoir</i>	<i>1 697</i>	<i>144</i>	<i>3 118</i>
Charges constatées d’avance	2 335	1 993	1 044
Total des autres créances	14 638	15 531	13 509
Total des créances	141 834	134 768	116 233

Créances clients :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d’inventaire est déterminée en fonction des probabilités de recouvrement soit essentiellement en cas de redressement judiciaire (10 %) et de liquidation judiciaire (0 %).

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
Valeur brute des créances clients	102 271			127 702
Dépréciation des créances clients	1 465	157	341	1 281
Valeur nette des créances clients	100 806			126 421

IFRS 9 :

La norme IFRS 9 requiert l’application du modèle de dépréciation s’appuyant sur les pertes attendues à l’ensemble des actifs financiers, y compris les créances commerciales à compter du 1er janvier 2018. Sur la base des cinq dernières années, les pertes irrécouvrables ont représenté une moyenne de 0,05 % du chiffre d’affaires consolidé. L’impact non significatif n’a pas donné lieu à la constitution d’une provision à l’ouverture par capitaux propres au 30 juin 2018 ou par résultat au 31 décembre 2018. Pour les exercices suivants et au 30 juin 2023, l’impact est resté non significatif.

Risque de crédit :

Nous n'enregistrons pas de défaillance majeure de clients au cours du premier semestre 2023. Nous resterons particulièrement vigilants sur le recouvrement des créances clients notamment en lien avec les financements octroyés par l'ANAH. Ci-dessous nous vous présentons l'état de nos créances clients au 30 juin 2023 :

En milliers d'euros	Montant total	Montant à échéances postérieures au 30 juin 2023	Moins de 30 jours de retard	Plus de 30 jours et moins de 60 jours de retard	Plus de 60 jours et moins de 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients (hors clients douteux) au 30 juin 2023	126 421	105 726	10 516	3 045	2 906	4 228
En % des créances clients		84%	8%	2%	2%	3%

En milliers d'euros	Montant total	Montant à échéances postérieures au 31 décembre 2022	Moins de 30 jours de retard	Plus de 30 jours et moins de 60 jours de retard	Plus de 60 jours et moins de 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients (hors clients douteux) au 31 décembre 2022	100 524	86 598	9 263	1 621	761	2 281
En % des créances clients		86%	9%	2%	1%	2%

Note 8 – Besoin en fonds de roulement

Variation du BFR :

En milliers d'euros	30/06/2023	Variation	31/12/2022
Créances Clients	126 421	- 25 615	100 806
Stocks	192 100	- 1 738	190 362
Dettes fournisseurs	82 421	- 10 966	71 455
Autres créances courantes	14 985	- 51	14 934
Autres dettes courantes	48 076	- 3 348	44 728
Total BFR	203 009	- 13 090	189 919

Note 9 – Capital social

Le capital était fixé à 36 803 396 € au début de la période, divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune. Le capital reste inchangé au 30 juin 2023 à 36 803 396 € divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune.

Il n'y a pas de stock-options.

Thermador Groupe a acheté 1 200 de ses propres actions au cours de l'année 2018 représentant une valeur d'achat de 62 K€. En avril 2021 Thermador Groupe a acheté 1 800 de ses propres actions représentant une valeur d'achat de 158 K€.

Note 10 – Emprunts et dettes financières (en milliers d’euros)

Au 30/06/2023 en milliers d’euros	Courant	Non courant	Total	A moins d’un an	A plus d’un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	-7 575	-32 965	-40 540	-7 575	-22 365	-10 600
Découverts bancaires	-3 367		-3 367	-3 367		
Dettes de loyer (IFRS 16)	-1 720	-6 962	-8 682	-1 720	-4 516	-2 447
Trésorerie et équivalent trésorerie	15 296		15 296	15 296		
Total en valeur nette	2 634	-39 927	-37 293	2 634	-26 881	-13 047

Le poste de trésorerie et équivalent trésorerie, égal à 15 296 K€, correspond au montant des comptes bancaires pour 11 961 K€ et des comptes à terme pour 3 535 K€ avec une échéance à moins d’un mois. Tous nos emprunts bancaires sont à taux fixe pour limiter l’impact éventuel des variations des taux.

DPI a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d’un financement court terme. Le contrat est sans recours, c’est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées à DPI, la société d’affacturation conservant donc le risque d’insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s’élève à 6 750 K€ et est comptabilisé en trésorerie et équivalent trésorerie.

Note 11 - Provisions inscrites au passif (en milliers d’euros)

Provisions	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
<u>Provisions non courantes</u>				
Provision pour engagement de fin de carrière	3 463	259	122	3 600
Total provisions non courantes	3 463	259	122	3 600
<u>Provisions courantes</u>				
Autres provisions courantes	624	1	46	579
Total provisions courantes	624	1	46	579
Total général	4 087	260	168	4 179

Selon la convention collective du commerce de gros, l’indemnité de fin de carrière est plafonnée à trois mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les employés, à six mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les cadres et à six mois de salaires correspondant à 43,33 années de service pour les agents de maîtrise. Selon les conventions collectives de la métallurgie, l’indemnité de fin de carrière n’est pas plafonnée. L’avantage est conféré au salarié dès la première année de service. En 2023, les salariés d’Odreca et de Thermacome sont passés sur la convention du commerce de gros par dénonciation d’usage.

Nos hypothèses de calcul de la provision pour engagement de fin de carrière sont restées identiques à celles du 31 décembre 2022, en particulier pour l’âge de départ à la retraite qui est de 64,5 ans soit supérieur au nouvel âge légal de départ à la retraite (64 ans). Nous avons fait varier l’hypothèse d’âge de départ à la retraite pour le porter à 65,5 ans et 66 ans. L’impact sur la provision pour engagement de fin de carrière est non significatif.

Les engagements au titre des médailles du travail ont été chiffrés dans notre filiale Thermacome pour certains salariés. Ils représentent un montant de 3 K€ au 30 juin 2023.

Note 12 - Dettes et passif courant (en milliers d'euros)

Dettes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provisions courantes	579	602	624
Obligations locatives à moins d'un an	1 720	1 272	1 439
Emprunts à court terme	3 367	18 749	2 723
Partie courante des emprunts et dettes	7 575	9 388	8 521
Fournisseurs	82 421	78 718	71 455
<i>Dont charges à payer</i>	25 082	24 297	26 521
Fournisseurs immobilisations	6 303	2 296	6 600
Impôt-société	1 740	2 116	3 450
<u>Dettes fiscales et sociales :</u>			
Personnel et organismes sociaux	15 482	14 223	14 123
Impôt différé passif	557	493	498
TVA	9 624	9 165	3 652
Autres impôts et taxes	998	1 001	865
Total dettes fiscales et sociales	26 661	24 882	19 138
<i>Dont charges à payer</i>	12 579	12 220	9 180
Autres tiers	20 648	17 383	24 078
<i>Dont passifs sur contrats clients</i>	14 609	11 414	6 044
<i>Dont charges à payer</i>	1 734	1 691	190
Total des dettes et passif courant	151 014	155 406	138 028

Note 13 – Opérations en devises, instruments financiers et dérivés

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et les créances en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou des engagements pris. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est portée en résultat opérationnel.

Les opérations en devises concernent essentiellement le dollar US :

- Montant des dettes fournisseurs au 30 juin 2023 en USD : 14 560 K€.
- Montant des créances correspondant aux acomptes versés à nos fournisseurs au 30 juin 2023 en USD : 784 K€.

Thermador Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés utilisés servent uniquement à couvrir des variations de taux de change correspondant à des achats de marchandises en devises. Thermador Groupe a décidé la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie en dollar à compter du 1er janvier 2018 avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes les filiales du groupe. A ce titre, Thermador Groupe a souscrit des achats à terme en USD à hauteur de 17 500 000 USD avec pour échéance le deuxième semestre 2023.

Les critères d'IFRS 9 sont respectés et nous permettent de comptabiliser la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés pour ces couvertures selon la comptabilité de couverture.

Un test d'efficacité a été réalisé au 30 juin 2023. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers a été comptabilisée pour un montant de 557 K€ au bilan.

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan en milliers d'euros : ventilation par catégorie d'instruments :

Il n'existe pas de différence entre la juste valeur et la valeur comptable des actifs et passifs financiers. Les emprunts et dettes financières à long terme sont à taux fixe proche des taux du marché.

Actifs au 30/06/2023	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances	Instruments de couverture
Clients des activités commerciales	126 421	126 421		126 421	
Autres débiteurs	15 413	15 413		15 413	
Instruments financiers					
Trésorerie	15 296	15 296			
Total actifs	157 130	157 130		141 834	-
Passifs au 30/06/2023	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes	Instruments de couverture
Emprunts et dettes financières à long terme	32 965	32 965		32 965	
Obligations locatives à plus d'un an	6 962	6 962		6 962	
Passifs non courants	9 784	9 784		9 784	
Emprunts et dettes financières à court terme	10 942	10 942		10 942	
Obligations locatives à moins d'un an	1 720	1 720		1 720	
Fournisseurs	82 421	82 421		82 421	
Fournisseurs immobilisations	6 303	6 303		6 303	
Autres créditeurs	49 628	49 628		49 628	
Total passifs	200 725	200 725		200 725	

Note 14 – Engagements ou opérations avec des parties liées

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées sur 2023 hormis les éléments de rémunération et les engagements de fin de carrière. Le groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Rémunération brute des dirigeants :

Le montant des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens des articles L233-3 L233-16 du Code du Commerce) alloué au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève à 528 K€ y compris les rémunérations allouées.

Les rémunérations allouées s'élèvent à 86 k€ et sont comptabilisées en autres charges externes sur le principe que seuls les administrateurs indépendants perçoivent cette rémunération et ne font pas partie de l'effectif de Thermador Groupe.

Engagements de fin de carrière des dirigeants :

L'engagement de fin de carrière concerne le versement d'une indemnité de départ à la retraite autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003. Cette indemnité est calculée de la même façon que celle versée à un cadre suivant les modalités de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du Commerce de gros et l'article 31 de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Au 30 juin 2023, le montant de l'engagement correspondant à cette indemnité pour les administrateurs et mandataires sociaux est égal à 380K€. Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture au profit des dirigeants.

Rémunération des administrateurs opérationnels :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

Jérôme Chabaudie au titre de son mandat de Directeur Général d'Aello a bénéficié d'un plan d'actions gratuites en 2021. L'Assemblée Générale du 6 avril 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder au rachat de 3 000 actions de la Société au maximum en vue de les attribuer gratuitement à certains membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés Axelair et Aello. Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2021 a déterminé les bénéficiaires ainsi que la période d'attribution et de conservation desdites actions. Jérôme Chabaudie bénéficie dans le cadre de ce plan d'un droit d'attribution correspondant à 519 actions. Cette attribution est soumise à une condition de présence de deux ans à compter du 29 juillet 2021. La charge IFRS 2 correspondant à la valeur des actions attribuées a été calculée en tenant compte de ce critère de déduction de la valeur des dividendes non perçus. Le droit d'attribution dont Jérôme Chabaudie dispose a été évalué à 47,6 K€ soit une valeur de l'action de 91,80 €.

Rémunérations fixes et variables (dues et versées) – valeurs en milliers d’euros									
Administrateurs opérationnels, P.-D.G. et D.G. délégués	Partie fixe			Partie variable			Total rémunération		
	1er semestre 2023	1er semestre 2022	2022	1er sem. 2023	1er sem. 2022	2022	1er semestre 2023	1er semestre 2022	2022
Philippe Bories, Administrateur, président de Mecafer et de Domac (1)	90,5	86,5	173,0			30,0	90,5	86,5	203,0
Jérôme Chabaudie, Administrateur D.G. d’Aello (2)	81,9	78,3	156,7			51,0	81,9	78,3	207,7
Lionel Monroe, Administrateur, invité permanent du comité d’audit et D.G. délégué									
- Rémunération en tant que D.G. de Syveco	61,4	58,7	117,5			73,0	61,4	58,7	190,5
- Rémunération en tant que D.G. Délégué de Thermador Groupe	20,5	19,6	39,2				20,5	19,6	39,2
Patricia Mavigner, secrétaire du Conseil d’Administration, D.G. déléguée depuis le 1er mai 2016 et invitée permanente du comité du développement durable	79,2	75,7	151,3			119,9	79,2	75,7	271,2
Guillaume Robin, P.-D.G.	108,8	103,9	207,9			146,8	108,8	103,9	354,7
Sous total	442,3	422,7	845,6	0,0	0,0	420,7	442,3	422,7	1 266,3
Administrateurs extérieurs	Rémunérations allouées (dues et versées)								
Janis Rentrop, membre indépendant du comité des rémunérations et des nominations	13,9	13,3	26,5				13,9	13,3	26,5
Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées (dues et versées)								
Karine Gaudin, Présidente et membre indépendant du comité d’audit jusqu’à 3 avril 2023.	8,0	14,1	26,5				8,0	14,1	26,5
Caroline Meignen, membre indépendant du comité des rémunérations et des nominations	13,9	13,3	28,2				13,9	13,3	28,2
Laurence Paganini, Présidente et membre indépendant du comité des rémunérations, membre indépendant du comité du développement durable	18,5	15,5	33,2				18,5	15,5	33,2
Olivier V. de la Clergerie, Président (à partir du 3 avril 2023) et membre indépendant du comité d’audit et du comité du développement durable	16,2	15,5	33,2				16,2	15,5	33,2
Mathilde Yagoubi, Présidente et membre indépendant du comité du développement durable	11,6	13,3	26,5				11,6	13,3	26,5
Véronique Bouscayrol, membre indépendant du comité d’audit	3,5						3,5		
Sous total	85,6	85,0	174,1	0,0	0,0	0,0	85,6	85,0	174,1
TOTAL	527,9	507,7	1 019,7	0,0	0,0	420,7	527,9	507,7	1 440,4

Note 15 – Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à porter à connaissance.

Note 16 – Évaluation des risques

Les risques principaux sont présentés dans notre document d'enregistrement universel 2022 en chapitre 4 – facteurs de risques. La nature des risques principaux n'a pas été modifiée en 2023. Toutefois nous souhaitons apporter des compléments d'information par rapport à la note 19 du chapitre 6 de notre document d'enregistrement universel 2022.

Risque de liquidité :

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La situation au 30 juin 2023 est positive (états des flux de trésorerie page 5 de notre note semestrielle). Le groupe bénéficie de lignes de facilités de trésorerie court terme non utilisées. Concernant les emprunts bancaires en cours, aucun ne comprend de clauses de covenants ou de garanties. Nous ne sommes pas exposés à un risque de remboursements anticipés ni à un risque de révision des taux d'intérêts.

Risques juridiques :

Dans les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage ou administrative (y compris toute procédure dont nous aurions eu connaissance, qui serait en suspens ou dont nous serions menacés) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Le 3 avril 2017, les sociétés Thermador Groupe et ses filiales Aello et Jetly, ont été assignées devant le tribunal de commerce de Rennes par les sociétés Diffusion Équipements Loisirs - D.E.L. et Multifija qui invoquent une concurrence déloyale et du parasitisme sur le marché des équipements et accessoires pour les piscines. Nous déplorons cette action judiciaire et rejetons intégralement ces accusations. Notre avocat a plaidé le 26 juin 2018 devant la Cour d'Appel de la décision du Tribunal de Commerce de Rennes rendue le 20 mars 2018 de rejeter notre demande d'exception d'incompétence soulevée au profit du Tribunal Arbitral. Le délibéré de la cour d'Appel en date du 2 octobre 2018 a rejeté notre demande. À la suite de notre pourvoi en cassation, nous avons obtenu un avis favorable qui vient donc casser cet arrêt de la Cour d'Appel en décembre 2019. Nous avons représenté en février 2020 nos conclusions d'incompétence devant la Cour d'Appel et notre avocat a plaidé en juillet 2020. À la suite de l'audience d'octobre 2019 devant le tribunal de commerce de Rennes au titre de l'action en concurrence déloyale, ce dernier a prononcé la radiation de cette affaire pour défaut de diligence de la part des demandeurs, les sociétés D.E.L. et Multifija. Cette affaire a été rétablie à l'initiative des sociétés D.E.L. et Multifija le 21 mai 2021. A l'audience du 22 juin 2021, il a été demandé le sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt à intervenir de la Cour de cassation, ce que le tribunal de commerce de Rennes a accordé le 23 septembre 2021. Le 26 janvier 2022, la Cour de cassation a rendu sa décision : l'affaire en concurrence déloyale se traitera devant le Tribunal Arbitral. Il est maintenant laissé à l'initiative des demandeurs de saisir le Tribunal Arbitral, non saisi en date du 30 juin 2023. Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 juin 2023, car nous n'avons à ce jour aucune obligation et celle-ci ne peut être estimée de manière fiable.

5) Notes sur le compte de résultat

Note 17 - Explication sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2023

Reconnaissance de notre chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Il est enregistré net de remises et d'avantages commerciaux consentis aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. La reconnaissance de notre chiffre d'affaires se fait à la livraison. Notre groupe n'est pas soumis à d'autres obligations de performance liées à des prestations complémentaires (installation et/ou maintenance des marchandises, etc.).

Concernant les garanties fournies, notre groupe se limite aux garanties légales. Les impacts de ces garanties au regard d'IFRS 15 sont non significatifs et n'ont pas donné lieu à retraitement.

En milliers d'euros

Evolution du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	Variation 2023/2022	Variation 2023/2022
		A périmètre constant			A périmètre constant
Chiffre d'affaires	323 665	299 366	287 553	12,6%	4,1%

Définition du périmètre constant :

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2023 inclut le chiffre d'affaires de DPI, société acquise le 31 octobre 2022 à hauteur de 24 299 k€.

Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution :

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	Variation 2023/2022	Variation 2023/2022
		A périmètre constant			A périmètre constant
Grand public	56 864	56 864	53 773	5,7%	5,7%
Canal professionnel	266 582	242 283	233 615	14,1%	3,7%
Autres structures	219	219	165	32,7%	32,7%
Total	323 665	299 366	287 553	12,6%	4,1%

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2022	Variation
France	275 310	240 069	15%
Syveco	17 590	17 259	2%
Sodeco Valves	11 878	12 729	-7%
Rousseau SA (Espagne)	6 975	6 445	8%
Autres sociétés à l'export	11 912	11 051	8%
Total international	48 355	47 484	2%
% international	14,9%	16,5%	

Note 18 – Explication sur le résultat opérationnel et le résultat net du premier semestre 2023

Evolution du résultat :

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	Variation 2023/2022	Variation 2023/2022
		A périmètre constant			A périmètre constant
Résultat opérationnel courant sur activité	47 181	45 761	41 311	14,2%	10,8%
Résultat net part du groupe	34 515	33 536	30 825	12,0%	8,8%

Définition du périmètre constant :

Le résultat opérationnel au 30 juin 2023 inclut le résultat opérationnel de DPI, société acquise le 31 octobre 2022, à hauteur de 1 420 k€.

Le résultat net au 30 juin 2023 inclut le résultat net de DPI, société acquise le 31 octobre 2022, à hauteur de 979 k€.

Nos achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises auprès de nos fournisseurs majorés de frais de transport achat plus ou moins la variation de stock et les écarts de change.

Dans nos frais, la logistique étant traitée principalement par nos propres équipes, les postes les plus importants sont :

- Nos dépenses de personnel.
- Nos frais de transport sur vente.

Notre résultat financier correspond essentiellement aux intérêts sur les emprunts contractés et aux intérêts liés au contrat de factor chez DPI.

Note 19 – Avantages au personnel

Répartition des effectifs par statut :

	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Cadres	257	238	219
Agents de maîtrise	50	53	57
Employés	474	444	408
Total	781	735	684

Répartition des effectifs par âge :

	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
De 18 à 29 ans	98	94	87
De 30 à 39 ans	161	165	149
De 40 à 49 ans	257	238	244
50 ans et plus	265	238	204
Total	781	735	684

Attributions d'actions gratuites

En 2021, un plan d'attribution gratuite d'actions réservées à certaines catégories de personnel a été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence de deux ans. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ce critère et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de deux ans au maximum. Les droits d'attribution correspondant à 3 000 actions ont été attribués aux salariés et mandataires sociaux de nos filiales Aello et Axelair par décision du Conseil d'Administration du 29 juillet 2021.

Le cours retenu de l'action est de 94,40 € déduction faite de la valeur des dividendes non perçus. Le nombre d'actions a été diminué pour prendre compte le turnover. La charge comptabilisée sur le premier semestre 2023 est de 63.3 K€ sur la base de prorata temporis.

6) Information sectorielle

Note 20 - (en milliers d'euros)

Des unités génératrices de trésorerie ou appelées encore secteur opérationnel ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité.

Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie retenues par le groupe sont constituées des entités juridiques qui constituent un secteur opérationnel. Chaque dirigeant de filiale est autonome dans la gestion opérationnelle de son entité (ressources humaines, clients, fournisseurs...) : Jetly, Sferaco intégrant groupe Valfit (depuis le 31 décembre 2017), Thermador, Odra, Isocel, PBtub, Sectoriel intégrant Nuair France depuis le 1er juillet 2015, Syveco, Axelair, Mecafer (depuis le 1er juillet 2015) intégrant Domac depuis le 1er mars 2017, Aello, Sodeco Valves, FGinox, Distrilabo (depuis le 31 décembre 2019), Thermacome (depuis le 30 avril 2020), DPI (acquisition le 31 octobre 2022) et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline et Thermador Groupe.

Les indicateurs de performance présentés dans cette information sectorielle sont ceux suivis par nos dirigeants de filiales membres de notre comité exécutif.

Compte de résultat :		Juin 2023			Juin 2022		
		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	% de rentabilité	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	% de rentabilité
Mecafer/Domac	Gros outillage en G.S.B.	17 982	1 555	8,6%	17 258	737	4,3%
Odra	Pompes, plomberie et robinetterie sanitaire en G.S.B.	38 882	2 652	6,8%	36 515	-152	-0,4%
Isocel	Constructeurs de chaudières	6 024	1 043	17,3%	5 729	984	17,2%
Aello	Accessoires de piscine	13 128	1 549	11,8%	13 746	1 800	13,1%
DPI	Canalisations plastique pour réseaux secs et humides	24 299	1 420	5,8%			
Jetly	Pompes	34 658	9 328	26,9%	32 798	8 195	25,0%
Thermador	Accessoires pour le chauffage	55 868	13 148	23,5%	49 023	11 943	24,4%
Pbtub	Tubes en matériaux de synthèse	15 886	1 623	10,2%	16 323	1 917	11,7%
Thermacome		11 800	701	5,9%	13 033	1 040	8,0%
Axelair	Ventilation	4 126	-264	-6,4%	4 018	50	1,2%
Sferaco	Robinetterie et raccords	43 340	8 341	19,2%	40 288	8 323	20,7%
Sectoriel	Motorisation pour vannes et compresseurs d'air	15 599	2 899	18,6%	15 475	3 076	19,9%
Distrilabo	Matériels techniques pour la mesure et le contrôle	3 521	591	16,8%	3 233	485	15,0%
Syveco	International	17 590	2 911	16,5%	17 272	3 076	17,8%
FG Inox	Raccords, brides et accessoires	8 865	438	4,9%	9 955	982	9,9%
Sodeco Valves	Robinetterie industrielle	11 878	973	8,2%	12 722	770	6,1%
Autres structures		219	- 1 727		165	-1 915	
Total		323 665	47 181	14,6%	287 553	41 311	14,4%

DPI a été acquise au 31 octobre 2022. Les chiffres au 30 juin 2023 pour le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel intègrent 6 mois d'activité de DPI.

VI.- Rapport semestriel d'activité du 1^{er} semestre 2023

1) Activité

À périmètre constant, le chiffre d'affaires se maintient au cours du deuxième trimestre en tenant compte des deux jours de facturation en moins par rapport à 2022. En revanche, nous constatons un net ralentissement par rapport au premier trimestre 2023, conséquence d'un contexte défavorable décrit ci-après.

Le mécanisme de financement MaPrimeRénov' semble grippé. Nous tenons cette information de certains de nos clients mandataires qui éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir les financements par l'ANAH, organisme chargé par l'État de contrôler la régularité des travaux engagés et de libérer les fonds. Notre locomotive Thermador est manifestement freinée.

Le nombre de nouveaux logements mis en chantier ne cesse de baisser, ce qui a un impact direct sur approximativement 10 % de l'activité consolidée, et tout particulièrement sur PBtub et Thermacome qui commercialisent des matériels destinés quasi exclusivement à ce marché.

Le marché de la piscine en France ralentit très fortement (à minima -15 %) ce qui se traduit par une baisse de chiffre d'affaires chez les clients historiques d'Aello.

L'activité manufacturière se dégrade en France et en Europe, réduisant de fait la demande pour nos gammes de robinetterie industrielle.

Les prix de certaines matières premières, comme le polyéthylène, le PVC et l'acier inoxydable, ont notoirement baissé durant les derniers mois, conduisant à des phénomènes ciblés de déflation pour les produits commercialisés par DPI et FGinox. Fort heureusement, ce phénomène reste marginal. Dans le périmètre des activités des filiales du groupe Thermador, l'inflation moyenne répercutée aux clients au cours du premier semestre est estimée à 8,2 %, à rapprocher de la croissance de notre chiffre d'affaires à périmètre constant de 4,1 %.

Afin de mieux maîtriser les modes de financement de la rénovation énergétique des bâtiments et d'anticiper les évolutions réglementaires concernant nos produits, nous avons le projet de faire l'acquisition d'une part minoritaire du capital de la société Femat Solutions (voir sur notre site Internet notre communiqué de presse en date du 29 juin).

2) Résultats et situation financière

Malgré la hausse substantielle de nos charges (salaires, énergies), nos filiales ont réussi à préserver leur niveau de rentabilité. Pour Odra, les effets des hausses tarifaires ont conduit à retrouver un profit proche de celui de juin 2021. Ainsi, la rentabilité opérationnelle consolidée progresse légèrement par rapport à 2022, à 14,6 %.

À périmètre constant, notre stock poursuit sa décrue pour accompagner le ralentissement de l'économie : 196 jours d'achats consommés à comparer à 204 jours fin juin 2022. Notre besoin en fonds de roulement d'exploitation consolidé (sans la société DPI) représente 42,6 % du chiffre d'affaires sur 12 mois glissants (44 % en juin 2022 sur la même base).

Au 30 juin 2023, notre trésorerie nette des découverts bancaires s'élève à 11,9 M€ et notre dette bancaire s'élève à 40,5 M€. Ces montants très raisonnables sont à comparer aux 335 M€ de nos capitaux propres.

3) Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions sont détaillées en note 14 de l'annexe aux comptes semestriels.

4) Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques sont ceux inhérents à l'activité économique : leur nature n'a pas été modifiée sur le 1^{er} semestre, ces risques sont mentionnés dans le document universel d'enregistrement 2022.

5) Perspectives pour l'année 2023

Le contexte présenté au premier paragraphe indique que nous entamons une période de plusieurs mois durant laquelle la demande pour beaucoup de nos produits va baisser. Nos filiales vont intensifier leurs actions commerciales pour compenser en partie ce repli prévisible et surtout pour préparer l'avenir.

Simultanément, elles travaillent au développement de nouvelles gammes pour assurer des relais de croissance futurs et répondre aux enjeux environnementaux : réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos produits, économiser l'énergie et sauvegarder l'eau. Elles réfléchissent également à la meilleure façon d'accompagner la rénovation énergétique des bâtiments, enjeu majeur pour les pouvoirs publics français, qui ont annoncé récemment vouloir porter l'enveloppe MaPrimeRénov' à 4 milliards d'euros dès 2024 (environ 2,4 milliards d'euros en 2023).

Pour rappel, notre chiffre d'affaires n'avait fléchi que de 5,5 % lors de la crise financière de l'année 2009. Nous commercialisons des produits et solutions répondant à des besoins essentiels, ce qui confère à notre groupe une grande résilience. Sur une échéance de 10 ans, nous conservons donc inchangés les objectifs qui figurent à la page 10 de notre document d'enregistrement universel.

6) Développement durable (environnement, social et gouvernance)

Nous suivons de près les débats autour de la nouvelle réglementation européenne relative à la publication d'un rapport de durabilité pour les entreprises (CSRD) afin de faire évoluer notre actuelle déclaration de performance extra-financière dès que cela s'imposera à nous.

VII.- Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus dans les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Saint Quentin Fallavier, le 28 juillet 2023

Guillaume Robin

P.-D.G.

VIII.- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Thermador Groupe, relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Deloitte et Associés
Lyon, le 28 juillet 2023

Cabinet Royet
Saint-Etienne, le 28 juillet 2023

Patrice Choquet
Associé

Serge Guillot
Associé